



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir :

A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Comfot, 14.

Reclames : 50 c. la ligne.

Répétées 5 fois, 20 c. Répétées 6 fois, 15 c.

Reclames ordinaires : 20 c. la ligne.

Répétées 5 fois, 15 c. Répétées 6 fois, 10 c.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les journaux suivants : Le *Moniteur de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, l'*Echo roannais*, le *Journal de Roanne*, le *Courrier de Roanne*.

Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 40 c. pour les communes suivantes :

Baligny, Chénier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lennay, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Villers, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, à MM. Marion et Vignal, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE

A Roanne, chez tous les libraires.

A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.

A Lyon, chez M. Fournier.

A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Boulier et Cie.

dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Balgny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont — Moulins.
5 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Thizy.
7 h. 20 soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Marseilles.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charlieu, Paris, Clermont.

AVIS

Ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré, sont priés de nous en faire parvenir le montant sans retard.

Roanne, le 23 Octobre 1870.

Circulaires diplomatiques.

M. de Chaudordy, délégué du département des affaires étrangères, vient d'adresser à nos agents à l'extérieur, deux circulaires en réponse à celles de M. de Bismark, datées du 13 et du 16 septembre. Le but du chancelier de la confédération du Nord était de prouver que ce n'est pas l'esprit de conquête qui pousse la Prusse à s'annexer deux provinces françaises, mais le besoin de protéger l'Allemagne contre les ambitions séculaires de notre pays.

La circulaire française, datée de Tours, le 8 octobre 1870, écrite avec une grande modération de langage et un grand respect pour le passé de la France, prend une à une les assertions de M. de Bismark, et en fait justice. M. de Chaudordy n'a pas toujours raison en histoire et en politique, mais il a toujours raison contre le chancelier de la confédération du Nord. L'idéal pacifique qu'il suppose avoir été inauguré par la révolution de 1789 disparaît singulièrement dans les vingt-trois ans d'horribles guerres qui commencent en 1782 et qui finissent en 1815. M. le délégué des affaires étrangères aurait pu, sans affaiblir ses arguments, reconnaître que le premier empire déchâna sur l'Europe une politique « de fer et de sang. » Il a raison de déclarer que le devoir des nations est de rester solidaires de leur passé ; mais un peuple, par la bouche de ceux qui le représentent, a toujours le droit de condamner les excès d'un autre temps. Des excès, quels qu'ils aient été, ne sauraient justifier, cinquante ans plus tard, des prétentions brutales et criminelles invasions.

Mais le délégué nous paraît être trop doux à l'égard du second empire ; il rend hommage à notre expédition d'Italie en 1859, et semble ne pas se douter que de l'unité italienne, triste conséquence de cette guerre, est née l'unité allemande dont nous sentons en ce moment tout le poids. Il est en pleine vérité quand il rappelle à M. de Bismark les annexions violentes du Hanovre et de la Hesse, de

Francfort, etc., l'inexécution du traité de Prague, tous les méfaits de la Prusse et ses préparatifs bellicieux, et quand il déclare que c'est l'homme déchu qui a voulu la guerre et non pas la France. C'est un lâche mensonge impérial accepté par la Prusse que vouloir faire croire que le gouvernement tombé, épris de la paix, a eu la main forcée par l'opinion publique lorsqu'il a déclaré la guerre.

« La ligne du Rhin, dit la circulaire du 8 octobre ne suffit plus à la tranquillité du peuple allemand, il veut la ligne des Vosges et de la Moselle. » Les traités de 1812 ont laissé notre frontière du Nord, vis-à-vis de l'Allemagne, entièrement ouverte ; la France n'y a rien changé depuis cette époque, et la Prusse a tout changé à son profit ; elle n'en a pas assez, il lui faut la Lorraine et l'Alsace : elle mettrait sa gloire à s'incorporer des populations dont l'âme est ardemment française. Nous pensons, comme M. le délégué aux affaires étrangères qu'une paix établie en de telles conditions ne serait pas la paix, et que la guerre resterait suspendue sur la tête de l'Europe.

Nous ne croyons pas que cette circulaire produise le moindre effet sur l'esprit de M. de Bismark ; pris au dépourvu, nous n'avons pas pu arrêter sa course victorieuse, et les ambitieux, quand ils triomphent, n'écoutent rien. Mais l'Europe devrait réfléchir ; il n'est pas dans son intérêt de laisser faire à la France une blessure incompatible avec une paix durable, ni de laisser diminuer notre nation. M. de Maistre le disait il y a cinquante ans aux hommes d'Etat de Saint-Petersbourg, et l'heure est venue de le leur rappeler.

Dépêches télégraphiques

(Officielle)

Tours, 20 octobre, 4 h. 30, soir.

Journal officiels de Paris, des 15 et 16, confirment l'importance des combats du 13 sous Paris. Renseignements certains font connaître qu'il eût plus de 1200 tués ou blessés. Le 14 un armistice de 14 heures à 5 heures fut accordé aux Prussiens sur leur demande pour enterrer leurs morts. Dans la nuit du 13 ou 14, bataillon éclair, garde nationale, surpris affut de Prussiens en train de brûler deux maisons et leur tua 20

hommes. Le 14, un parc d'artillerie ennemie fut atteint à une grande distance par des obus de redoute Gravelle. Approvisionnements de blés et de fourrages restés près des maisons Alfort, raménés dans Paris. Le 15, obus du bastion 2 empêcha à 4500 mètres les installations des batteries de siège, tua deux officiers et mit une pièce hors de service.

Châteaudun est en cendres. Les faubourgs non défendus ont été canonnés. Une reconnaissance du 16^e corps culbuta, près de Sully, un détachement de hussards rouges avec artillerie et poursuivit vivement l'ennemi.

Tours, 19 octobre, soir.

Nous vivons dans une cruelle anxiété. La bataille est-elle commencée ?

Il n'y a plus de soldats ici. Tous partis pour le lieu du grand combat.

On parle d'un commandement important qui serait donné au prince de Polignac, qui s'est distingué pendant la guerre d'Amérique, au service des Confédérés.

Un message apporté à Lille par un pigeon voyageur aurait annoncé la nouvelle d'une grande bataille qui aurait eu lieu devant Paris. Tout cela est trop vaguement raconté pour qu'il faille y arrêter son attention.

M. Alexandre de Girardin, fils du célèbre publiciste, est nommé aide-de-camp de l'amiral Fleuriot de l'Angle, commandant le 8^e secteur des fortifications.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, s'apprête à quitter Tours pour aller s'installer à Bordeaux. Mais, si nous gagnons la bataille devant Blois, Sa Seigneurie et ses collègues trouveront que Tours est agréable à habiter.

Tours, 19 octobre, 11 h. soir.

Les francs-tireurs, près de Châteaudun, ont informé le gouvernement que l'ennemi se présentait devant eux, et qu'ils ne sont pas assez nombreux pour résister. Ils demandaient un renfort de deux bataillons.

Il se trouvait dans la gare 500 matelots ; on les a immédiatement fait monter en chemin de fer qui a chauffé à toute vapeur.

La ligne de Vierzon est encore libre ; le train de Vierzon est arrivé ici ce soir.

Tours, 18 octobre minuit.

L'armée du Nord, que le général Bourbaki s'est

engagé à former, se composera des troupes de Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, etc. Forte de 60,000 hommes, elle ira au secours de Bazaine.

Tours, 19, soir.

Vendôme, 18. — A Châteaudun, hier soir, après un siège soutenu depuis midi jusqu'à 40 heures par 900 francs-tireurs avec la garde nationale, qui disputèrent héroïquement le terrain pied à pied contre 6 à 8,000 Prussiens, avec une forte artillerie, les défenseurs, décimés par le feu, ont effectué leur retraite en bon ordre.

Tours, 20, 8 h.

Gambetta est de retour aujourd'hui de son voyage. Un conseil du gouvernement a été tenu immédiatement.

Le nonce est attendu à Tours.

M. Thiers y est attendu vendredi.

Tours, 20 octobre.

Une dépêche officielle de source prussienne dit qu'à la suite d'une sortie faite devant Paris, les Prussiens auraient repoussé les troupes françaises qui occupaient, depuis le 5, les travaux de retranchement près de Villejarrat ; ils auraient été délogés par le feu de l'artillerie de campagne.

Rien de nouveau, depuis, devant Paris.

Le 18 octobre, pendant une attaque des francs-tireurs aux environs de Châtea-Thierry, 500 mobiles, qui étaient prisonniers ont réussi à s'échapper.

L'Etoile belge assure que des lettres particulières d'origine prussienne, disent catégoriquement que la crise commerciale a déjà épuisé les ressources de l'Allemagne, et que le peuple est vivement indigné de la continuation d'une guerre dont il ne voit plus la nécessité.

Marseille.

Une manifestation sans armes, demandant que le citoyen Esquiros reste à son poste d'administrateur, a eu lieu avec un ordre parfait et dans le plus grand calme.

Toulon.

Des zouaves, des turcos et trois régiments de ligne, avec approvisionnements, sont arrivés.

(Havas).

Combats des 15 et 16 octobre.

OCCUPATION DE THIONVILLE

Bruxelles, 18 octobre, 4 h. 57 m. soir.

Le maréchal Bazaine a livré un combat entier.

ment de tête, elle prit place sur la chaise laissée vacante par Pétronille.

Je commençai alors toutes sortes de calineries, de manœuvres diplomatiques, dans le but d'obtenir les renseignements que je désirais sur Bernardine.

Mais ce fut en vain ; la tante Rose était un vrai Metternich en jupon ; elle ne me répondit que par des monosyllabes insignifiants, souvent même par de simples gestes, et je désespérais déjà d'apprendre quelque chose, lorsque j'eus occasion de prononcer le nom de Jacques.

— Alors, oh ! la scène changea tout à coup, et la langue de la tante Rose, se déhant comme par enchantement.

Jacques ! dit-elle avec l'expression d'une admiration tendresse, mon cher Jacques, oh ! c'est un brave cœur. Bien que notre appartenance remonte un peu haut, car c'est son grand-père qui était mon neveu, je l'aime, voyez-vous bien, comme s'il était mon petit-fils... ce qui se pourrait quand à l'âge, et avec du superflu encore, car telle que vous me voyez, monsieur, j'ai près de quarante ans.

— Vraiment, tante Rose !

Pour peu que vous en doutiez, monsieur, je vous montrerais mon baptême ; mais c'est aussi bien écrit sur mon visage que sur le papier jauni de l'acte. Parchemin, pour parchemin, mon bon monsieur ! Aussi je ne sers plus à grand chose dans la maison ; mais Jacques est bon pour moi, bien bon ! comme avec tout un chacun, d'ailleurs... comme avec Bernardine... Oh ! c'est au vis-à-vis de celle-là surtout qu'il a bien agi !

— Ah ! ah !... contez-moi donc ça, tante Rose.

Et, comme tu le penses bien, j'étais tout oreilles.

Grâce à Dieu, Jacques allait jouer un grand rôle dans cette histoire, et la tante Rose, cette fois, ne se fit pas prier :

— Vous savez, combien j'ai d'amitié pour mon petit-neveu, reprit-elle. Eh bien ! j'aime pour le moins autant Bernardine. Dame ! c'est tout sim-

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

LE MESNIL-AU-BOIS

Par CHARLES DESLYS

A ce dernier et triste aveu, Bernardine se recula vivement ; ses grands yeux attendris s'agrandirent davantage encore, et ce fut avec l'accent d'une douloureuse sympathie, d'une commisération profonde, qu'elle s'écria :

— Lui aussi, pauvre jeune homme, pas de mère !

Et elle sortit lentement.

Une fois seul, je tombai dans un état assez difficile à expliquer. La douleur déjà lointaine de mes blessures, l'affaiblissement d'un long jeûne, le retour de la fièvre qui me reprenait à l'entrée de chaque nuit, les douces émotions que je venais d'éprouver, l'ineffable souvenir de Bernardine, tout contribuait à me plonger dans une vague béatitude, dans une étrange morbidité qui n'était ni la veille ni le sommeil, mais qui réunissait, qui confondait délicieusement ce que le rêve et la rêverie ont de plus doux.

Pu à peu, cependant, je m'endormais... je le sentais bien... mais je ne voulais pas encore dormir.

Un secret instinct me disait qu'après le souper, en ramenant Pétronille, Bernardine reviendrait encore.

Bientôt, en effet, au moment même où je commençais à ne plus percevoir la réalité des choses, à travers mes paupières à demi-fermées, j'entrevis la porte qui se ouvrait doucement, et sur le seuil... Bernardine !

Immobile, recueillie, et comme baignée dans les dernières lueurs du jour, qui s'harmonisaient avec l'incertaine clarté de la veilleuse nocturne, elle était debout sur le seuil, et je crus l'entendre une seconde fois murmurer :

— Il n'a plus de mère. Pauvre jeune homme !

Puis enfin mes yeux se fermèrent tout à coup et je m'endormis profondément. Mais il me sembla que la souriante image de mon bon ange m'accompagnait jusque dans mon sommeil, et que, les deux mains jointes au-dessus de ma poitrine, ainsi que pour une enfantine prière, incessamment je répétais :

— Bernardine ! Bernardine !

IV.

Le lendemain, à mon réveil, un joyeux rayon de soleil matinal égayait la chambrette, et tout d'abord j'aperçus Pétronille qui, laissant tomber sa tête et la relevant tour à tour, ronflait à cœur joie sur sa chaise.

A ce disgracieux bourdonnement se joignait un autre bruit d'une toute différente nature, mais dont je ne puis me rendre un compte exact qu'après un certain temps d'attention.

C'était le chant d'un piano, touché par des mains habiles et avec un véritable sentiment musical.

Un piano dans une ferme, c'était déjà quelque chose d'assez étrange ; un piano dont on savait tirer de tels accords, cela tenait tout à fait du prodige.

Je me soulevai doucement, j'avancai la tête hors du lit pour mieux entendre.

Bien que l'instrumentiste semblât s'étudier à jouer en sourdine, je parvins à distinguer la plus exquise de toutes les mélodies allemandes, la dernière pensée de Weber.

Mais, en me penchant davantage encore vers

ment victorieux dans la nuit du 15 octobre.

La bataille s'est continuée pendant toute la journée du lendemain, c'est-à-dire le 16 octobre.

Les Prussiens culbutés, le maréchal a pu s'avancer jusqu'à Thionville et l'occuper.

Maubeuge, 18 octobre, 6 h. soir,

L'armée de Metz a fait une boucherie du camp prussien dans ses sorties du 15 et 16 octobre.

L'ennemi, cependant, ayant reçu dans la soirée du 16, un renfort de plus de 50,000 soldats de troupes fraîches, le maréchal Bazaine n'a pas pu recueillir tout le fruit de ses victoires.

Les Prussiens se hâtent de frapper à coups redoublés dans toutes les directions d'où une armée française pourrait venir au secours de Bazaine, lequel, renforcé, serait en état bien vite de débloquent Paris.

Sur le Rhône et sur la Loire se joue le sort des héros de Metz, par conséquent celui de la France.

M. THIERS A VERSAILLES

Bruxelles, 18 octobre, 6 h. soir.

On assure que le roi de Prusse et M. de Bismarck désirent recevoir la visite de M. Thiers.

En conséquence, M. Thiers se rendra de Tours à Versailles, au quartier général de l'ennemi.

Le monde diplomatique s'attend à ce que le gouvernement de Tours livre à la publicité le rapport de M. Thiers, racontant sa mission à Londres, Florence, Vienne et Saint-Petersbourg.

Extraits de lettres particulières.

Paris, 30 septembre 1870.

Le siège de Paris ne marche guère et je ne serais pas étonné que les Prussiens soient obligés de s'en retourner comme ils sont venus. Ils croyaient entrer dans Paris sans coup férir et point du tout : il s'est trouvé que la garde nationale a pris la défense à cœur. Aujourd'hui il y a 250 bataillons de 1500 hommes, ce qui fait presque 400 mille hommes. On fait l'exercice avec rage, chaque compagnie fait au moins 5 à 6 heures de manœuvre par jour.

Toutes les boutiques sont fermées à peu d'exceptions près ; la ville a un aspect sérieux et tout particulier ; mais les habitants ne sont point tristes, au contraire, ils sont bien résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Je ne sais si tu as lu le résultat de la première attaque des Prussiens : les journaux n'en auront sans doute rien dit ; cela a été une très-brillante affaire, l'ennemi a eu 18 à 20 mille hommes hors de combat et cette affaire, les a tellement démoralisés que depuis huit jours que cela est arrivé ils n'ont plus bougé et pas même enterré leurs morts.

La rentrée des lycées a eu lieu le 4 octobre seulement ; mais le lycée Napoléon est seul affecté à l'instruction, les autres étant transformés en ambulances.

Paris, 10 octobre.

Nous sommes tous les trois en bonne santé et en parfaite sécurité dans notre grand Paris sauf les affaires qui sont nulles ; personne ne se plaint, nous avons une immense confiance dans le nouveau gouvernement qui est à la tête des affaires et l'espérance renaît partout. Que Dieu nous garde

ple, j'ai été la nourrice à défunte sa pauvre mère ! Eh ! eh ! il y a longtemps de cela ! c'était alors la plus riche maison d'Honneur ; mais sitôt que la pauvre chère dame s'en fut allée, les choses commencèrent à tourner à mal. Je m'y opposai tant que je pus, monsieur, car c'était moi qui tenais le ménage ; c'est moi qui ai élevé Bernardine. Son père n'avait souci de rien, tant sa dévotion était grande. Pour surcroît de malheur, une année survint où beaucoup de vaisseaux périrent en mer, et comme M. Duvernay était armateur, il eut de nombreuses pertes, et fut forcé de tout vendre, à l'exception de deux ou trois fermes, dont celle-ci, que depuis siècles les Grandchamp, tenaient à ferme de père en fils. Les Grandchamp, monsieur, ce sont les ancêtres de Jacques : Jacques Grandchamp !

Et la tante Rose prononça ce nom avec autant d'orgueil que s'il eût été question des Laroche-foucauld ou des Montmorency.

Je me gardai bien de l'interrompre en si beau chemin ; elle poursuivit :

— M. Duvernay ne s'en tint pas là, et malgré mes conseils (il me demandait parfois avis), je le vis avec chagrin partir pour la capitale, dans l'espérance d'y relever sa fortune. Vers le même temps, ma pauvre chère petite Bernardine était entrée au convent de Lisieux. Je restai toute seule à Honneur, dans la maison Duvernay, une grande maison, maintenant vide, et déjà toute délabrée : c'était bien triste ! Et puis, jamais rien que de mauvaises nouvelles de Paris ; il y avait comme une fatalité sur mon maître... son bon ange était parti... et tous les efforts qu'il faisait pour reconquérir l'héritage de sa fille, ne servaient qu'à hâter davantage encore sa ruine. Tous les ans, à l'époque des vacances de Bernardine, il revenait passer quelques jours avec nous, mais toujours plus triste et plus cassé que l'année précédente, mais chaque fois pour vendre une des fermes qui lui restaient. Arriva enfin le tour du Mesnil-au-

et empêché les Prussiens d'entrer dans Paris !

Il est vrai que Paris est fortifié au-delà de toute idée, bien défendu, qu'il y a des vivres pour longtemps et surtout des provisions de blé énormes, ce qui est le principal, enfin le moral est excellent. Les Prussiens sont tenus à distance des forts et tous leurs ouvrages ont été détruits jusqu'à présent par nos excellents canonniers de marine.

Les ambulances suisses ont déjà 50 lits pour les blessés et les pompiers suisses forment un corps très-nombreux incorporé à ceux de la ville.

X... s'est mis dans les ambulances volantes ; dimanche dernier et hier il a été de garde ; on les a envoyés en dehors de Paris ramasser plusieurs blessés.

Les extraits suivants sont empruntés à deux lettres écrites de Paris par une dame américaine qui est attachée à une ambulance militaire :

2 octobre.

« Après tout, c'est une très-paisible opération que d'être assiégé, et l'on en prend facilement son parti. Les distractions ne manquent pas et les ballons y jouent leur rôle. J'en ai vu partir un aujourd'hui ; mais il me semblait qu'il y avait trop peu de vent. Ce ne doit pas être une chose comode dans ce moment que de gouverner Paris. Chaque jour on voit apparaître sur les murs de nouvelles affiches officielles, tantôt à l'adresse des bouchers, tantôt à celle des marchands de vin qui sont invités à ne pas donner à boire aux hommes déjà en état d'ivresse. Une autre affiche invite les citoyens à ne pas barricader partout et sans autorisation. A quoi servent ces barricades en travers des rues, lorsque l'enceinte est intacte et que le siège n'est pas même commencé !

Les soldats sont gais et chantent toujours en marchant. On rencontre au moins deux régiments à chaque coin de rue.

Je ne puis pas comprendre pourquoi nous ne savons rien du monde extérieur lorsque nos journaux paraissent si bien au courant de ce qui se passe dans le quartier général ennemi et nous renseignent si minutieusement sur les faits et dres du roi Guillaume et de M. de Bismarck. Mais de Metz et de Strasbourg pas un mot.

Les inventions infernales se multiplient. Il y a un particulier qui offre de tuer 100,000 hommes en cinq minutes, toute l'armée prussienne en une demi-heure. Pourquoi n'est-ce pas déjà fait ?

Les bois de Meudon, où sont les Prussiens semblent très-rapprochés, lorsqu'on les regarde du terrain élevé au-dessus du Champ de Mars. Jeudi dernier on voyait quelque fumée au-dessus de ces bois, et l'on s'imaginait qu'ils avaient été incendiés et que l'ennemi flambait.

Les journaux se plaignent ici, non sans motif, du nombre de jeunes gens valides qui portent au bras le brassard de la convention de Genève. On en voit autant que de rubans de la légion d'honneur. Jusqu'ici les femmes ont été peu utilisées dans les ambulances, et leur nombreux efforts pour y être admises n'ont abouti qu'à la nomination de sept infirmières.

Les drapeaux donnent à Paris un air de fête ; la plupart des édifices sont décorés avec la croix de Genève. D'autres arborent les drapeaux de toutes les puissances neutres, surtout les stars and stripes. On dirait que l'on s'attend à ce que l'armée prussienne se promènera au petit pas sur les boulevards pour prendre note des maisons occupées par les étrangers et les protéger contre tout désagrément.

Bois ! Ce fut Pierre Grandchamp, le père de mon Jacques, qui s'en rendit acquéreur, et c'est un héritage qu'il a laissé depuis à son fils.

— Comment ! me récriai-je, comment, c'est Jacques qui est propriétaire de la ferme, mais quelle est donc ici la position de mademoiselle Bernardine ?

— Patience... patience ! interrompit la tante Rose, vous allez voir. Cinq années jour pour jour après la mort de sa femme, M. Duvernay s'en alla la rejoindre, et comme il laissait plus de dettes que d'avoir, les huissiers succédèrent aux croque-morts, et tout, sans exception, devint leur proie. On me mit à la porte, monsieur ; et vieille, je sortis de cette maison, dans laquelle j'étais entrée toute jeune ! Elle me rappelait quasiment tous les souvenirs de ma vie ; je restai longtemps assise sur le seuil, et je pleurai... oui, monsieur... et tenez, rien qu'en y repensant, je me sens encore des larmes dans les yeux...

— Pauvre tante Rose ! fis-je avec un sincère attendrissement.

— Lorsque je relevai la tête, reprit-elle, Jacques était devant moi ; il avait tout appris, et venait me chercher pour me conduire au Mesnil. — J'accepte avec reconnaissance, lui dis-je ; mais mademoiselle Bernardine ? — N'est-elle pas très-bien au convent de Lisieux ? fit-il. — Sans doute, et comme elle n'a encore que treize ans, c'est un grand malheur qu'elle ne puisse pas y rester ! — Pourquoi n'y resterait-elle pas ? — Parce que M. Duvernay ne laisse rien, absolument rien, et qu'il faut payer... Je paierai, moi. — Tu ferais cela, Jacques ! — Et pour que mademoiselle Bernardine n'en soit pas humiliée, tu lui diras, tante Rose, que son père mourant t'a remis une grosse somme. Oh ! pour le coup, monsieur, je sautai au cou de Jacques. — C'est à M. Duvernay que je suis redevable du peu que je sais, répondit-il, n'est-il pas tout simple que j'acquiesce ainsi à ta dette ? — Là-dessus, je l'embrassai une seconde

10 octobre.

Depuis jeudi dernier, j'ai passé tout mon temps à l'ambulance américaine de l'avenue d'Urich (ci-devant Impératrice). Elle est installée sous des tentes. Outre une douzaine de blessés du combat de Chevilly, on y a apporté quelques personnes blessées par accidents. Les accidents sont innombrables. Chaque jour on fait sauter par imprudence une poudrière, un obus, ou bien une douzaine d'hommes sont tués par suite d'une méprise. Le docteur Swinburne, chirurgien en chef, est un aimable vieillard qui jouit dans l'ambulance de la plus grande popularité, bien qu'il ne parle pas le français. Mais l'expérience qu'il a acquise pendant la guerre d'Amérique est très-appreciée ici.

Quant aux Prussiens, ils sont étrangement tranquilles. Chaque nuit, ils construisent une masse énorme de terrassements qui, si l'on en croit les journaux, sont détruits par nous chaque matin. Il est du moins certain que les forts tirent chaque jour avec deux ou trois canons de fort calibre, et que la nuit dernière, vers 11 heures, il y eut grand tapage, mais je n'ai pu savoir de quoi il s'agissait. Il y a une semaine environ que nous avons appris la prise de Strasbourg dont la statue est toujours très-fêtée et très-engloulandée. Nous nous flattons qu'il en est de même en province pour la statue de Paris, mais cela ne nous console pas beaucoup.

On parlait ces jours-ci d'une guerre du côté de l'Orient, entre la Russie et la Sublime Porte. On parlait aussi d'une alliance entre la Russie, la Prusse et l'Italie. Dans ce cas on espère que l'Angleterre viendrait à notre aide. Nous voudrions bien savoir ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Quant aux fortifications, je dois m'imposer à ce sujet une grande réserve. Je vous dirai seulement qu'elles me semblent un peu drôles et trop faites en amateur. Les innombrables barricades seraient désagréables pour la cavalerie, mais elles n'arrêteraient pas beaucoup l'infanterie. Les Américains qui sont ici disent que les Parisiens semblent s'attendre à ce que les Prussiens traversent Paris au petit galop, afin de laisser aux habitants le temps de les fusiller commodément par les fenêtres.

Est-il vrai que la province vient réellement à notre secours ? C'est ce que tout le monde se demande. Et quelle sera la valeur de ce secours ? Le gouvernement dit que 100,000 hommes viennent de Lyon et 100,000 d'Orléans. On parle aussi de la légion romaine et des zouaves pontificaux qui seraient arrivés quelque part, mais on ne sait pas précisément où.

Le prix de la viande de cheval est tarifé et nous devons en manger une fois par jour, mais jusqu'ici il a été très-difficile de s'en procurer, faute d'organisation.

D'après une disposition récente, tous les habitants doivent faire inscrire leur nom à chaque mairie pour qu'on leur distribue les rations. Si l'on pouvait se faire servir, il y aurait bien assez de viande de cheval pour tout le monde, mais c'est là la difficulté, et pour autant que je puis savoir, je n'ai pas encore en l'occasion de faire connaissance avec ce mets essentiellement militaire. Le beurre fait complètement défaut et toutes les provisions renchérisent. Cependant les Parisiens assurent qu'il y a assez de pain et de vin pour quatre ans. Vous voyez qu'ils sont préparés pour un siège d'assez longue haleine. On parle d'un premier bataillon d'amazones qui serait en voie de formation. On dit bien d'autres choses aussi folles que celles-là.

fois, et sur les deux joues encore. Puis bras dessus bras dessous, et tous les deux le cœur bien content, nous primes le chemin du Mesnil au Bois. Voilà ce qu'a fait Jacques, monsieur. N'est-il pas vrai que c'est un bonhomme, et qu'il mérite bien qu'on l'aime ?

— Assurément, tante Rose ; mais depuis ce temps-là, depuis...

— Bernardine est restée au convent de Lisieux jusqu'à l'âge de dix-huit ans ; puis comme elle était déjà une grande et belle demoiselle, Jacques s'est fait un devoir de donner suite à son pieux mensonge, et il lui a dit : Mademoiselle Bernardine, la tante Rose a encore de l'argent à vous, et vous pourriez aller demeurer avec elle à la ville. Mais outre les amers souvenirs qui renaitraient sous chacun de vos pas, deux femmes seules... c'est bien triste, et peut-être aussi c'est imprudent. Il vous faut un protecteur ; voulez-vous permettre que je sois le vôtre ? Il vous faut une demeure bien aimée, bien vivante, voulez-vous consentir à habiter le Mesnil-au-Bois ? La ferme et le fermier sont tout à vous... venez !... Naturellement, Bernardine a accepté, et depuis tantôt deux années, je ne crois pas qu'il y ait sous le ciel un petit coin de terre où l'on vive plus tranquillement et de meilleur accord qu'ici !

— Je vous crois sans peine, tante Rose, Oh ! oui, certes... je vous crois.

— Mais, comme tant d'autres, vous vous étiez figuré que Bernardine était propriétaire et maîtresse. Propriétaire, non ; maîtresse, oui... maîtresse obéie avec bonheur, maîtresse bien-aimée. Elle est si savante, ma Bernardine, si douce et si bonne ! Et puis, que de talents, que de savoir, que de charmes ! Sa présence a fait de cette ferme un vrai château ; les enfants du pays la regardent comme une fée, et les pauvres comme une sainte. Si vous saviez quelle reconnaissance elle a pour Jacques ! Et cependant elle ne connaît pas la vérité tout entière. Faut rien lui dire : c'est un secret.

À continuer.

Le nombre des hommes qui seraient disposés à servir et qui ne sont pas enrôlés est encore assez considérable, mais il n'y a pas d'armes à donner, pas de poudre à gaspiller, quoique les forts ne la ménagent guère avec leurs gros canons. Aujourd'hui, pendant la pluie, leur grondement continuait quelque chose d'étrangement solennel.

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

Monsieur le Rédacteur,

Veillez donner une place dans les colonnes de votre journal à la communication suivante :

La commission nommée pour recueillir les souscriptions destinées à ériger un mausolée à la mémoire du regretté docteur Delagrè, a accompli sa tâche.

Une somme de 1792 fr. 15 c., avait été versée à cette intention par 142 personnes, empressées à donner un dernier témoignage d'estime et d'affection à celui dont elles garderont un souvenir ineffaçable.

Après avoir soldé intégralement tous les frais que comportait ce monument et ses accessoires, soit 1671 fr. 80 c., il restait en excédant une somme de 120 fr. 35 c.

La commission, persuadée qu'elle répondrait aux intentions de tous les souscripteurs, a été d'avis de verser cette somme disponible entre les mains de M. le Maire pour être affectée au soulagement des indigents de la ville de Roanne.

Veillez agréer M. le Rédacteur avec nos remerciements, nos civilités empressées.

GEOFFROY-DUCLOMBIER, DUSAUZEY,

D^r PERRIN, ROUBAUD.

Détail des sommes employées.

Lettres de part pour le service de quarantaine... 39 fr. 40
Affranchissement des susdites... 41 fr. 40
Chanudet, maçon pour façon et fournitures du caveau... 307 fr. 95
Au fossoyeur pour le transfert du corps... 43 fr. 25
Etrennes aux maçons qui ont aidé au transfert... 2 fr. 10
Bouchaudy de Lyon, pour prix du mausolée... 1100 fr. 00
Pinay de Lyon, pour entourage en fer... 124 fr. 00
Port payé dudit entourage... 7 fr. 20
Grenouillet, serrurier pour la pose... 8 fr. 00
Ubertally, pour peinture et bronzage... 126 fr. 00
Messe de mort, qui sera célébrée en l'église Saint-Etienne, lundi matin, 24 courant à 7 heures... 3 fr. 25
Somme versée pour les indigents de la ville... 120 fr. 35
Total égal... 1792 fr. 15

AFFAIRE AUDIFFRED.

Roanne, le 15 octobre 1870.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez publié contre moi une lettre des officiers de la mobile que vous avez fait suivre de vos réflexions.

J'ai le droit de réponse ; permettez-moi d'en user.

J'ai demandé, comme délégué du sous-préfet, le remplacement de M. de la Tour du Pin ; je le demanderai encore, comme sous-préfet, si cet officier était toujours ici, par des motifs que je livre au public puisqu'on m'y oblige.

M. de la Tour du Pin était à Roanne depuis quinze jours environ, et n'avait pas encore fait remettre à ses mobiles les fusils déposés à la gendarmerie, malgré que le capitaine l'eût invité à les enlever. Je le fis appeler, et l'engageai à ne plus attendre pour en prendre possession. Après quelques mots échangés, il me promit de se rendre à mon désir, et en me quittant me dit : « Vous croyez donc à la mobile pour la défense ? » Etonné d'un tel langage, je repris : « Mais si vous ne faites nul cas de la mobile, que pensez-vous donc de nos vingt mille gardes nationaux ? » — Vos vingt mille gardes nationaux, me répondit-il, j'en aurais mieux cinq soldats.

Monsieur le rédacteur, vous m'avez, à propos de ma démarche, accusé de délation ; je vous remercie et vous prie, si vous voulez m'être agréable, de ne jamais vous permettre sur mon compte d'appréciations d'une autre nature.

J'ai l'honneur de vous saluer,

H. AUDIFFRED.

Dijon, le 15 octobre 1870.

Monsieur le rédacteur,

La lettre de M. Audiffred, m'étant tombée sous les yeux, je vous prie de vouloir bien la faire suivre de cette rectification.

Jamais le capitaine de gendarmerie ne m'a engagé à enlever les fusils qu'il avait en dépôt, vu que cela ne le regardait nullement, et d'ailleurs si j'avais eu à l'apprendre, c'est à lui que je me serais adressé pour savoir que le manquement des armes ne se faisait qu'à la 2^{ème} partie de l'école du soldat.

Jamais M. Audiffred ne m'a fait appeler, car je n'y serais pas allé, ce qu'il sait fort bien.

Jamais je ne lui ai rien promis pour le même motif.

Quant à la très adroite méchanceté de la fin, j'ai en effet à peu près tenu ce langage, devant

l'attitude héroïque que prenait M. Audiffred, à l'époque où la garde nationale n'était pas encore rassemblée, et où la garde mobile ne l'était que depuis quinze jours.

La preuve que je compte sur elle, c'est que j'y reste.

La preuve qu'elle compte sur moi, c'est qu'elle m'a nommé à l'unanimité.

Je sais bon gré à M. Audiffred de me donner cette occasion de remercier publiquement le 2^m bataillon de l'honneur qu'il m'a fait.

C'est ma première et ma dernière lettre à ce sujet ; loin de moi la pensée de laisser à M. Audiffred le titre de délateur, qu'il accepte pourtant ; non, il n'a été que maladroit. Je suis heureux de savoir par lui-même qu'il n'a pas demandé mon changement à cause de mon manque de vigueur, comme il l'avait dit.

Il a sans doute eu l'occasion depuis de reconnaître qu'il s'était trompé.

Veillez recevoir, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le commandant du 2^m bataillon.

VTE. DE LA TOUR DU PIN.

Société de secours aux blessés des armées de terre et de mer.

COMITÉ AUXILIAIRE DE STANBOURG.

A monsieur le préfet de la Loire.

Monsieur le préfet,

Veillez avoir la bonté de faire dire aux familles que les personnes dont les noms suivent jouissent toutes d'une bonne santé.

Vincent, à Guizieu (par Belmont.)

Vincent, colleur, chez M. Dechelette à Roanne.

Fourny, à Juré (par Saint-Just-en-Chevalet.)

Jean-Marie Maillet, à Ouches (par Roanne.)

Bonnet, au Coteau (près Roanne.)

Mme Antoinette Gardet, à Noilly (par Saint-Haon-le-Châtel.)

Gardou, à Saint-Germain-Laval.

Goudras, à Boisset (par Perreux.)

Chassaing, à Cherrier (par Saint-Just-en-Chevalet.)

Chaux, adjoint à Brissay (par Saint-Just-en-Chevalet.)

Georges Pierre, au Four.

Buisson, à Belmont.

Valfort, à Saint-Hilaire (par Charlieu.)

Dru Claude, au Pilard à Champoly (par Saint-Just-en-Chevalet.)

Dufour, à Saint-Just-en-Chevalet.

Veuve Echallier, à Sevelinges (par Belmont.)

Rayot Jean-Marie, à Ecoches (par Belmont.)

Mme Veuve Deville, à Ecoches (par Belmont.)

Celeyron, rue Sainte-Elisabeth, 67. Roanne.

Mme Veuve Bessy, rue Soleyssel, 17, Saint-Etienne.

Alex, propriétaire à Jarnosse (par Charlieu.)

Déal Philibert, propriétaire, à Chandon (par Charlieu.)

Montmédy.

Extrait d'une lettre arrivée à Roanne par la Belgique.

Montmédy, 15 octobre 1870.

Je suis toujours occupé de la même façon... Montmédy, sans être assiégé ni complètement bloqué, est cependant presque toujours sur le qui-vive ; les maladies, dysenterie, typhus abondent, nous en avons 140 en ce moment, les blessés guérissent mais il faut toujours s'attendre à en voir arriver. J'ai toujours mon service de blessés et une salle de 28 malades prussiens.

Ces derniers nous sont arrivés il y a quatre jours après l'affaire de Stenay que vous avez peut-être apprise. La garnison d'ici avait fait la nuit une sortie de 500 hommes environ et poussé une reconnaissance jusqu'à Stenay occupé depuis plus d'un mois par les prussiens ; ceux-ci s'y étaient fortifiés dans les premiers jours en barricadant les rues et en crénelant quelques maisons, ils avaient nommé un commandant de place et se flattaient de s'y maintenir à la barbe de la garnison de Montmédy. Le commandant prussien poussait l'insolence jusqu'à menacer le nôtre de l'enlever avec ses mobiles. — La veille de cette affaire, on avait arrêté à Montmédy un gamin de 14 à 15 ans, qui faisait pour le compte des Prussiens à Stenay l'espionnage de Montmédy. Il y venait régulièrement tous les jours et les prévenait chaque fois qu'on tentait une sortie, de sorte qu'on trouvait toujours les Prussiens sur le qui-vive. Dans la nuit on vint prévenir ici qu'il n'y avait plus à Stenay que quatre ou cinq cents landwehrs, qu'il était facile de s'en rendre maître. Le plan fut bien conçu et assez bien exécuté. Les prisonniers évadés de Sedan et organisés depuis, en francs tireurs arrivèrent à 30 mètres du premier poste avancé qui fit feu sans blesser personne, une décharge de 30 ou 40 chassepots coucha ces quatre hommes par terre. On entra aussitôt par quatre côtés différents dans la ville. Un officier

et un turco pénétrèrent chez le commandant et s'en emparèrent, on fit une perquisition analogue dans toutes les maisons et on ramena les prussiens à un. Pendant qu'ils s'habillaient à la hâte quelques-uns essayèrent de se reformer sur la place et furent fusillés, les autres s'échappèrent par les jardins, mais il fallait se hâter et il était peu prudent de les suivre ; on était à 15 kilomètres de Montmédy et 1500 prussiens, les habitants de Stenay arrivaient à marches forcées. On se remit donc en route emmenant 204 prisonniers parmi lesquels le commandant et 6 officiers. De notre côté pas un tué, un officier et un sous-officier blessés. Depuis ce jour on ne voit plus un seul prussien dans les environs, ils sont du reste, occupés au siège de Verdun, on ne les reverra que quand ils l'auront pris, alors ce sera à notre tour, mais on est prêt à les bien recevoir.

Nous n'avons pas d'autres nouvelles de Paris que celles que nous apportent les journaux belges ; d'après l'Indépendance d'hier, les Prussiens ne seraient pas prêts d'y entrer et on leur donnerait encore du fil à retordre.

E. BERTRAND.

L'espionnage prussien.

L'organisation et l'action de cet espionnage sont extrêmement vastes, solides, savantes et fécondes. De plus, il y a chez tous les membres de cette institution une audace et une ténacité d'opération qui les poussent à pénétrer partout et à arracher quand même les renseignements qu'ils désirent. La moitié de cet espionnage est représentée par un corps de jeunes officiers instruits de bonne heure et très au courant déjà des choses de la France et des localités où ils opèrent. A cette base, viennent s'ajouter, suivant les circonstances, les officiers spéciaux, comme aujourd'hui, par exemple, les officiers de l'artillerie et du génie pour espionner, l'état complet des fortifications et de toutes les dispositions défensives ; enfin, des officiers supérieurs, colonels et généraux, parviennent aussi à venir jusqu'à Paris pour vérifier toutes les conditions générales de notre Gouvernement. Le service de l'espionnage prussien est régulièrement organisé (pour Paris seulement) sur toute l'étendue des fortifications. Il y a, dans cette catégorie, la partie fixe et la partie mobile. La partie fixe est généralement en position aux stations du chemin de fer de ceinture, à toutes les portes de sortie, et principalement aux grandes traverses de la Seine, en amont et en aval.

La partie mobile est constamment en circulation sur les impériales de ceinture et sur les bateaux-omnibus de la Seine.

Le personnel de ces différents postes est toujours en communication par des signaux et des écrits et aussi par des communications verbales, et les rapports sont plus facilement qu'on ne s'en doute, expédiés dans les campagnes, en dehors de l'enceinte, soit par des messagers, soit par des dépôts de poste fixe. Cette vigilance extraordinaire donne autant de sûreté que de force aux opérations de l'ennemi. Il agit avec d'autant plus de sécurité et de précision qu'il dispose d'un personnel, hommes et femmes qui connaît à fond tous les détails de l'installation et de la fonction vitale de Paris. La plupart des espions dangereux sont des officiers à allure distinguée mais généralement raides et extrêmement attentifs à tous les détails de l'installation et de l'armement, ils demandent des renseignements avec une précision qui démontre leur parfaite connaissance des localités et du métier de la guerre.

La Prusse entretient également à grands frais un nombre considérable d'espions dans les départements et principalement dans les villes ; que la province veille, qu'elle soit discrète et se tienne sur ses gardes.

TRAITE DU COLLEGE

Les soussignés M. Claude-Marie, Peillon, maire de la ville de Roanne, agissant en cette qualité, et en vertu de la délibération du conseil municipal en date du dix de ce mois d'une part.

Et Monsieur Pourrat, factuellement principal du collège d'Ancy, d'autre part,

Ont fait les explications suivantes : La ville de Roanne confie la direction de son collège à M. Pourrat, réserves faites de l'acceptation ministérielle. Les parties contractantes, voulant dès ce jour assurer la durée du contrat pendant l'espace de dix années, sont convenues de l'arrêter aux clauses et conditions suivantes :

Art. 1^{er}. M. Pourrat s'engage à former et à entretenir dans les bâtiments et dépendances de l'établissement qui sont l'objet des présentes, un collège universitaire, lequel sera ouvert et fonctionnera dès le quinze novembre prochain.

Art. 2. Ce collège remplira les conditions du triple enseignement universitaire, c'est-à-dire les enseignements primaire, secondaire spécial et classique proprement dit. Les élèves y seront consciencieusement préparés pour subir l'examen des deux baccalauréats.

L'école primaire sera, comme par le passé, annexée au collège et fera partie de cet établissement ; elle comprendra un enseignement très fort destiné à l'éducation des plus jeunes enfants.

L'enseignement secondaire spécial, d'après le programme universitaire, qui continue et perfectionne en vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, l'instruction ébauchée dans l'enseignement primaire, devra aboutir au diplôme es-arts, qui est, comme le baccalauréat dans les études classiques, le couronnement et la récompense du travail et de l'application.

La maison recevra des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillés et des externes libres.

Art. 3.

La discipline du collège sera celle du lycée et des collèges de l'Etat.

La nomination du principal et des fonctionnaires se fera conformément au règlement régissant la matière. Un aumônier sera attaché à l'établissement et chargé de la surveillance des

devoirs religieux ; cet ecclésiastique sera préalablement désigné par l'archevêque. Tous les professeurs seront gradues.

Art. 4.

M. le principal est chargé des réparations locatives pendant la durée du bail, les grosses réparations restant comme de droit, à la charge de la ville.

Toute addition, construction nouvelle, démolition, etc., ne pourra être faite sans l'approbation du Conseil municipal.

Art. 5.

Tous les meubles et effets mobiliers garnissant l'établissement au moment de la prise de possession font partie de la présente cession temporaire, il en sera fait un recensement.

En outre, une somme maximum de trente mille francs sera allouée au Principal pour l'organisation du matériel et l'installation du collège. Il en sera tenu compte par lui à mesure des dépenses à la Commission dont il sera parlé plus bas. Cette somme ne peut pas être fixée exactement dès aujourd'hui, parce qu'on ne connaît pas la valeur du matériel et mobilier restant au collège. Elle sera avancée par M. Pourrat, et, une fois arrêtée, elle lui sera remboursée en dix ans, par annuités, avec intérêt à cinq pour cent l'an.

Dans le cas où on obtiendrait du ministre une subvention en argent, la ville seule bénéficierait et la porterait en déduction de la somme totale allouée pour l'installation.

Art. 6.

La présente convention aura une durée de dix années qui commenceront le quinze novembre mil huit cent soixante-dix et finiront le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt.

Art. 7.

En cas de mort ou d'événements de force majeure qui forceraient M. Pourrat à quitter la direction du collège, les avances d'installation faites par lui seraient remboursées par la ville à lui ou à ses ayants-droits par annuités déterminées dans l'article 5 ; le matériel d'ailleurs restant la propriété de la ville.

Art. 8.

Le prix de la pension scolaire annuelle est fixé à cinq cents francs par élèves âgés de 13 ans et plus ; au-dessous de cet âge, il est fixé à quatre cent cinquante francs.

Le prix de la demi-pension scolaire annuelle est fixé à trois cents francs. Lorsque les familles auront deux ou plusieurs enfants au collège, le prix de la pension ou de la demi-pension sera réduit de dix pour cent.

Le prix de l'externat pour l'instruction classique est fixé à cent francs par an, pour l'instruction secondaire spéciale quatre-vingt francs, et l'instruction primaire soixante-dix francs.

La surveillance est payée en outre cinq francs par mois, quelle que soit la catégorie des externes surveillés.

L'enseignement des langues vivantes, de la musique vocale, du dessin et de la gymnastique ne paieront pas de rétribution spéciale.

Les arts d'agrément : musique instrumentale, escrime, etc., se paieront à part, ainsi que blanchissage, raccommodage et fournitures diverses etc. L'abonnement au médecin, dentiste et coiffeur est fixé à dix francs par an.

Art. 9.

Les divers prix fixés ci-dessus ne pourront, sous aucun prétexte, être élevés sans une autorisation préalable et spéciale du Conseil municipal de la ville de Roanne.

Art. 10.

Pendant toute la durée du présent traité, cette première année comprise, l'administration municipale de la ville de Roanne paiera à M. Pourrat une subvention annuelle de douze mille francs.

M. Pourrat s'engage à recevoir douze élèves externes sans rétribution ; il s'engage également à accorder douze quarts de bourse d'interne, mais à la condition que chaque quart de bourse ne sera accordé qu'à un seul élève. Le Conseil municipal désignera les élèves qui devront profiter de cette faveur, à la suite des examens prescrits pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges et en la forme indiquée par les règlements.

Art. 11.

Une commission prise dans le sein du Conseil municipal sera nommée par lui chaque année en la forme prescrite pour la formation des bureaux d'administration près les collèges communaux. Cette commission aura le droit d'inspecter les classes, les études et de se rendre compte de tous les détails du service matériel et moral.

Art. 12.

Le présent traité sera soumis à l'approbation de l'autorité supérieure et ne sera définitif qu'après l'accomplissement de cette formalité.

Art. 13.

Les frais au présent traité seront supportés par l'administration de la ville de Roanne.

Art. additionnel.

M. Pourrat a dressé devant M. le recteur de l'Académie, l'état du personnel enseignant et les traitements qui seront assignés à chaque fonctionnaire :

1 ^{er} professeur de lettres,	1600 fr. logé
1 aumônier chargé des classes	
de grammaire,	1400 fr. id.
1 professeur élémentaire,	700 fr. logé et nourri
1 professeur de mathématiques,	1600 fr. logé
1 professeur de physique,	1600 fr. id.
1 professeur aux cours spéciaux,	800 fr. id. id.
1 professeur aux cours primaires,	700 fr. id. id.
1 professeur aux cours primaires,	600 fr. id. id.
1 maître d'études,	600 fr. id. id.
manipulation au laboratoire,	200 fr.

Indemnités accordées à divers professeurs :

pour — anglais,	200 fr.
— allemand	200 fr.
— dessin graphique	200 fr.
— dessin académique	200 fr.
— gymnastique	180 fr.
— surveillance générale	150 fr.

Tous les professeurs célibataires auront droit d'être logés au collège.

Les professeurs nourris par le Principal prennent part à la surveillance dans une mesure qui n'excèdera pas deux heures par jour.

Le prix de la nourriture donnée par le Principal pouvant être évalué à trois cents francs, si des circonstances impérieuses, après un commun accord avec le Principal, obligeaient le professeur de l'enseignement secondaire spécial et le premier professeur de l'enseignement primaire à se

nourrir hors de l'établissement, le Principal donnerait à chacun de ces deux professeurs, le cas échéant, une indemnité annuelle de trois cents francs ; mais il est bien entendu que, dans tous les cas, ces deux professeurs seraient toujours astreints aux deux heures de surveillance par jour dont il a été fait mention plus haut.

2^o La subvention annuelle de douze mille francs allouée au Principal par la ville servira tout d'abord de garantie pour les traitements ci-dessus indiqués et dont le total s'élève à dix mille neuf cents francs.

Fait double entre les parties à Roanne, le onze octobre mil huit cent soixante-dix.

FRANCS-TIREURS ROANNAIS.

Avant de quitter Roanne, le commandant des francs-tireurs se fait l'interprète de sa compagnie, pour remercier M. le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux de la généreuse coopération qu'ils ont bien voulu apporter au complément de l'équipement des francs-tireurs Roannais.

En quittant notre ville, recevez, chers concitoyens, nos sincères remerciements ; nous partons immédiatement à l'ennemi en poussant ce dernier cri : Vive la France !

G. de PONS.

Changement des timbres-poste.

A partir du 1^{er} novembre, les timbre-poste français à la tête de l'empereur ne seront plus acceptés par la poste en France.

De nouveaux timbres seront mis en circulation, portant une figure de la République, avec la légende : Liberté, Egalité, Fraternité.

LES ESPIONS

On vient d'arrêter à la gare de Perrache plusieurs espions prussiens.

Le *Moniteur Judiciaire* dit à ce sujet :

On affirmait que ces hommes n'étaient venus à Lyon que dans le but d'y faire des achats de soieries propres à la confection des ballons. Les gens sensés souriaient bien un peu, mais néanmoins le bruit allait croissant, croissant toujours.

La vérité la voici :

Les Prussiens, arrêtés au nombre de huit, appartiennent aux ambulances ennemies, ainsi que l'indique le brassard qu'ils portent, en exécution de la convention de Genève, avec le timbre de la ville de Pithiviers.

Ces hommes, interrogés, ont prétendu que leur arrestation constituait une violation de ladite convention, mais l'autorité jugeant le contraire, a maintenu leur arrestation et a bien fait. Les huit Prussiens sont en sûreté, rue Luizerne, et des instructions ont été demandées au gouvernement de Tours, sur les suites à donner à cette affaire.

Quant à nous, il ne nous paraît pas possible que le titre de membres des ambulances puisse donner aux belligérants le droit d'aller où bon leur semble, en pays ennemi, tout voir, tout étudier, pour revenir ensuite sans être inquiétés faire leur rapport.

Garde nationale et Garde mobile

La maison Rivier sœurs, rue Centrale, 43, et rue de l'Impératrice, 80, Lyon, vient de faire un achat considérable en draperie, ce qui lui permet de fournir aux maisons de gros des kèpis au-dessous de leur cours. — Gros et détail. 954

Etude de M^e AUCLAIR, avoué à Roanne.

PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant acte reçu M^e Dusauzey, notaire à Roanne, le vingt-sept juillet dernier, enregistré, Messieurs Benoit Gardet et Jean-Marie dit Jules Gardet, tous deux négociants, domiciliés à Roanne, ont acquis de Messieurs Jean-Baptiste-Eugène Collas et Pierre-Louis-Justin-Philippe-Alexis Collas, tous deux propriétaires et domiciliés, le premier, à la Ferté-Hauterive (Allier) ; le second, à Clermont-Ferrand ;

Une maison, située à Roanne, rue des Bourrasières, numéro 26, avec cour, aisances et dépendances, et ce, moyennant le prix de trente-cinq mille francs. Cet acte a été transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, le quatre août dernier, volume 544, numéro 18.

Suivant exploits, enregistrés, des huissiers Coquard, de Roanne, Ollier, de Clermont-Ferrand, et Magnien, de Neuilly-le-Réal, en date des sept, huit et onze octobre courant, les acquéreurs pré-nommés et qualifiés ont fait dénoncer l'acte de dépôt qu'ils ont fait au greffe du Tribunal civil de Roanne de la copie collationnée de leur titre d'acquisition :

1^o A M. le Procureur de la République française près le Tribunal civil de Roanne ;

2^o A Madame Pauline-Elisabeth Blanc, épouse de M. Pierre-Louis-Justin-Philippe-Alexis Collas, propriétaire, demeurant à Clermont-Ferrand ;

3^o Et à Madame Marie-Anne-Camille Collas, épouse de M. Jean-Baptiste-Eugène Collas, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Ferté-Hauterive (Allier), avec déclaration qu'ils aient à inscrire, dans le délai de deux mois, à peine de forclusion, toute hypothèque légale qu'ils jugeraient à propos.

Il est, en outre, déclaré à tous ceux du chef desquels semblable hypothèque pourrait exister, et qui sont inconnus aux acquéreurs, qu'ils aient à les inscrire dans le même délai, à peine d'être également forclos.

Pour extrait :

955 Signé, AUCLAIR, avoué.

Les Zouaves pontificaux.

On nous écrit de Tours :
Trois compagnies de zouaves pontificaux, comme on le sait, étaient au feu, à la bataille d'Orléans. Elles ont fait l'admiration de toute l'armée, et tout le monde, ami et ennemi, est unanime pour vanter leur héroïsme. Voilà des soldats ! Il ont été les derniers, avec un bataillon de chasseurs, dont je regrette de ne pas savoir le nom, à quitter le champ de bataille, et ils ont reculé jusqu'à la ville, pied à pied, en combattant. Jeudi ils étaient, avec une partie de l'armée française, à... Ils ne devaient pas se trouver à cette affaire d'Orléans, mais le général de la Motte-rouge les avait arrêtés au passage pour s'en servir... comme vous le voyez.

Leur dépôt est au Mans ainsi que leur bureau de recrutement. Ils sont au nombre de trois cents environ, mais avec le plus beau cadre d'officiers qui soit, par suite du départ des soldats belges et hollandais. Ils peuvent former deux bataillons au besoin.

Voilà comment marchent au feu et contre l'ennemi de la France ceux que l'on a tant calomniés.

Voilà comment ils paient leur dette à la patrie. Que les orateurs de vos clubs, que les braves qui fouillent les couvents, expulsent les religieux de leurs demeures, paralysent les courages, imitent enfin ceux qu'ils ont calomniés ; qu'ils viennent se ranger en bataille contre les Prussiens... de Berlin. A l'œuvre on jugera l'ouvrier.

Nouvelles de l'Est

Le mouvement de retraite du général Gambriel n'a pas été motivé par les causes que lui attribuait une trop vive appréhension du public.

Annonces judiciaires

Etude de M^e AUROUX, notaire à Roanne.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS

Le samedi vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-dix, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile de défunte Madame Marguerite Mazoyon, veuve de Claude Linère, maison Vivier, rue des Minimes, à Roanne ;

Il sera procédé, par le ministère de M^e Auroux, notaire, et à la requête des héritiers de Madame Linère ;

A la vente aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, consistant notamment en meubles, meubles meublants, table, chaises, lits garnis, couvertures, linges, draps, vaisselle, effets d'habillement.

La vente sera faite au comptant. Les objets adjugés seront enlevés aux frais et risques de l'acheteur.

Il sera perçu, en outre du prix, cinq centimes par franc.

Pour extrait :
952 rue de la Loire, Signé, AUROUX.

AVIS

Le sieur Jean Creuzille père, maître plâtrier-peintre à Roanne, informe le public que, suivant acte passé devant M^e Helle, notaire à Roanne, le 18 octobre 1870, enregistré, il a, conjointement avec Françoise Bernard, son épouse, fait abandon à ses enfants : 1^{er} des immeubles qu'il possédait ; 2^o des matériels et marchandises attachés à sa profession de plâtrier-peintre et de fabricant de lettres et attributs en relief ; et 3^o de toutes les créances sans exception pouvant lui être dues soit pour fournitures, soit pour travaux terminés ou en voie d'exécution ;

Que, par ce même acte, tous pouvoirs nécessaires ont été donnés à Antoine, Pierre et Joseph Creuzille, ses trois fils aînés, à l'effet de, ensemble ou séparément, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers des donateurs ; en toucher ou payer le montant.

M. Creuzille père, prévient en outre ses locataires qu'ils se libéreront valablement, en payant entre les mains de Antoine Creuzille son fils aîné, sur ses simples quittances, le montant de leurs loyers à échoir le premier novembre 1870. 953

MM. RAVELLI FRÈRES

Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que, tout en continuant plus que jamais leur profession d'entrepreneurs de plâtrerie et de peintures, ils ont joint et ouvert à Roanne, rue Impériale, n^o 36, et rue des Minimes, n^o 29, un important magasin de peintures et drogueries au détail ; et tiennent à l'instar des grandes villes une grande spécialité de couleurs broyées et toutes préparées, faites et broyées dans les ateliers contigus au magasin et visibles à tout œil connaisseur, depuis les couleurs les plus ordinaires jusqu'aux couleurs extra-fines, garanties siccatives en 10 heures.

En outre ils ont une spécialité pour tous articles de broserie de peinture, pour les vernis des peintures en voitures,

Un corps d'armée prussien arrivant de Strasbourg et Lunéville s'est dirigé, il y a quelques jours, sur Epinal par Raon-l'Étape et le col de Bourgonce. Il a franchi ce col, où il n'a trouvé qu'une faible résistance (quelques troupes de la mobile et un petit corps d'armée de 10,000 hommes), puis il s'est dirigé sur Epinal. Le général Cambriel, quoique renforcé par des troupes assez considérables, a été obligé d'abandonner tous les passages des Vosges pour se replier sur Lure et Besançon. S'il n'avait pas opéré cette retraite, il allait être cerné par un second corps d'armée prussien arrivant de Châlons-sur-Marne et Toul sur Epinal.

L'Echo du Luxembourg rapporte cet épisode encore ignoré du combat qui se livra sous les murs de Metz dans la nuit du 27 septembre. Trompés par l'obscurité, deux corps prussiens se canonnèrent pendant plusieurs heures et se tuèrent réciproquement beaucoup de monde.

Le secret avait été recommandé sur cette affaire, mais il a fini par être ébruité par les nombreux blessés, transportés dans les ambulances de Sarrebruck et de Saint-wedel.

On rapporte que le Gouvernement de Paris a demandé au bataillon des francs-tireurs de la Seine 130 hommes de bonne volonté pour une mission difficile. Le bataillon tout entier s'est offert. Nous ne pouvons en dire davantage, dit le Soir.

Si notre plan réussit, nous a dit un de ces 130 braves, nous aurons de bonnes nouvelles à vous donner.

Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 56, rue Jacob, Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

Un numéro sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'Administration du journal, 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à la Mode illustrée (12 francs par ans Paris ; 14 francs, Départements), on reçoit 52 numéros, grand-in 4^e de huit pages, 2,000 gravures avec plus de 500 patrons EN GRANDEUR NATURELLE qu'on coupera pas moins de 2 francs pièce, soit, 900 f.

Au moins 100 dessins de tapisserie à 3 francs pièce, soit, 300 f.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit, 1,000 f.

Plus de 3000 dessins de travaux de fantaisie, dont les modèles coûteraient à 5 fr. pièce, soit, 1,500 f.

Enfin des articles de modes, d'ameublement, de morale, romans, choisis des façons à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal, M^{me} E. RAYMOND.

Trois éditions existent ENCORE avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix, suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois : Paris, 15 fr. ; Départements, 17 fr. — 2 gravures par mois : Paris, 18 fr. ; Départements, 20 fr. — 4 gravures par mois : Paris, 24 fr. ; Départements, 25 fr. — Chaque numéro : Paris, 24 fr. ; Départements, 25 fr.

Ce journal paraissant chaque semaine en huit pages grand-in 4^e, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, pour elle-même, pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

HERNIÉS

Sans opération, guérison prompte et parfaite garantie par les faits. En conséquence, plus de bandages. Par M. GAILLARD, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1. 838 26-16

CHEVAUX

MAISON CARBONNEL ET C^{ie}

Grande rue la Guillotière, 47, et cours de Brosses, 30, Lyon.
Grand choix de chevaux de voiture, de selle et à deux fins, 839 52-7



BOURNICHON
CH-DENTISTE

est arrivé à Roanne, où on le trouvera à l'Hôtel du Centre, 943

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE :

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés. Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

Pour tous les articles non signés : MARION et VIGNAL.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur PLASSARD prévient ses clients qu'il demeure au premier de la maison Vadon, ancien logement de M^e Dumont, notaire, à l'angle de la rue du Collège et de la rue de Cadore. 933

Vente au rabais.

Engrais de première qualité à 15 francs les 100 kilos au lieu de 20.

S'adresser au liquidateur de la Salubrité-Stéphanoise à Saint-Etienne.
En l'étude de M^e BUHET, notaire rue de Foy, 6. 844

CHAMBONNIÈRE

Successeur de M. RAFFIN, serrurier, rue Impériale, 54, à Roanne.

Brevet s. G. D. G. pour un système d'enrouleur mécanique pour stores tentes, chassis mobile, etc.



Il continue à faire, comme son prédécesseur, les

Appareils Orthopédiques et Tuteur

Pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale. 395

ON TROUVERA

A L'IMPRIMERIE MARION ET VIGNAL

Certificat modèle n^o 5 — pour Soutien de Famille.

Certificat modèle B — pour fils d'une femme actuellement veuve.

Certificat modèle A — pour aîné d'orphelins de père et de mère.

Certificat modèle n^o 2 — comme ayant un frère sous les drapeaux à tout autre titre que pour remplacement.

Certificat modèle n^o 9 — pour fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année.

Certificat de bonne vie et mœurs — pour les remplaçants.

Certificat modèle Q n^o 3 — pour frère d'un militaire mort en activité de service.

DIRECTION-INSPECTION DE ROANNE

Comprenant : La Loire, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Puy-de-Dôme, Allier et Cantal.

Directeur-Inspecteur :

A. LACHAUME, ancien inspecteur d'assurances, à Quai de l'Île à Roanne

LA GAULOISE

Compagnie internationale d'assurances à primes fixes

Capital Social SIX MILLIONS de Francs

SIÈGE SOCIAL : à PARIS, rue du Cardinal-Fesch, 29 ;

Conseil d'Administration :

Président : M. le vicomte ALEXIS DE GABRIAC (C. *), ex-ministre plénipotentiaire, à Paris.

MM. BARILLET, propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce à la Seine, à Paris.

BEYNEL, entrepreneur de travaux publics, à Paris.

BERTHELOT, directeur du Comptoir des Fonds publics au Havre.

CHALLIS (Thomas-M.), banquier, à Londres.

CHERONNET (Adolphe), propriétaire, à Paris.

CUCHOTE, ancien inspecteur général d'assurances, à Paris.

DESGRETS, notaire honoraire, ancien maire de Montfort-d'Amaury.

FRANÇOISME, manufacturier, à Lille.

A. DILLON, esquire, juge de paix à Londres.

HARLE, propriétaire, à Paris.

Conseil judiciaire :

M^e NOGENT-SAINT-LAURENS (C. *), avocat, député au Corps législatif.

Administrateur-Directeur :

E. CUCHOTE, ancien inspecteur d'assurances.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

De toute Propriété mobilière et immobilière, Marchandises, Recettes, Bestiaux ;

Des Risques locaux et de voisinage ;

Du Recours des locataires contre le propriétaire.

Assurances des Bois et Forêts sur pied.

Assurances des Créances hypothécaires, suivant un nouveau mode.

Assurances contre l'explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur (lors même qu'il n'y aurait pas incendie).

Immédiatement après l'incendie, les dommages en résultant sont réglés de gré à gré, ou évalués en suite d'expertise contradictoire.

La somme à laquelle le dommage est fixé est payée comptant.

Signature de l'imprimeur

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES

MACHINES À COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HUBERT et HOUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIES

Pour Tailleurs, Taillesuses, Lingères, Chapelières, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapisseries, Fabricants de brides à sabots

MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Taillesuses.

Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse vous offrir des machines à coudre, moi traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines.

Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, quai de l'Île, n^o 5, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n^o 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faneuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 15

L'URBAINE

AGENCE

AGENT GÉNÉRAL

DE ROANNE

M. PÉLISSIER

Compagnie Anonyme d'Assurances à Primes fixes

CONTRE L'INCENDIE & SUR LA VIE

Assurances contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du gaz et des appareils à vapeur. Valeurs assurées par la Compagnie : QUATRE MILLIARDS, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLIONS, DEUX CENT DEUX MILLE, HUIT CENT SOIXANTE-QUINZE FRANCS.

Garanties offertes aux Assurés (fonds social, réserve et primes à recevoir), plus de TRENTE ET UN MILLIONS.

(Extrait du Journal Officiel.)

Assurances sur la Vie, Achat de Nues-propriétés et d'usufruits, Rentes viagères, Assurances en cas de Décès et Assurances mixtes. CAPITAL SOCIAL (l'un des deux plus forts des Compagnies françaises) DOUZE MILLIONS (réserves non comprises).

Envoi franco de livrets-prospectus à toute personne qui en fera la demande

A M. PÉLISSIER, agent général à Roanne.